

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 229/04

EUR 46/042/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

FÉDÉRATION DE RUSSIE **Dimitri Kraïoukhine (h), défenseur des droits humains**

Londres, le 21 juillet 2004

Ces derniers mois, le défenseur des droits humains Dimitri Kraïoukhine a été la cible de nombreuses menaces de mort liées, semble-t-il, à sa participation au procès d'une organisation néonazie à Orël (Russie occidentale). Amnesty International est extrêmement préoccupée par sa sécurité et craint qu'il ne soit en grand danger.

Dimitri Kraïoukhine est à la tête de « *Europe unie* », une organisation non gouvernementale (ONG) basée à Orël (Russie occidentale). Cette ONG est particulièrement connue pour le combat qu'elle mène contre le racisme, en s'opposant aux activités des organisations ultranationalistes. En juin 2003, Dimitri Kraïoukhine a porté plainte auprès du parquet de Zavodskii, à Orël, contre Unité nationale russe (UNR), une organisation qui serait à l'origine d'actes de vandalisme et aurait fait circuler des documents antisémites. Une procédure pénale a donc été engagée, et deux membres de cette organisation ont été inculpés d'« *incitation à l'inimitié nationale, raciale ou religieuse* » au titre de l'article 282 du Code pénal russe. L'ouverture du procès est prévue en septembre 2004 ; Dimitri Kraïoukhine est le principal témoin à charge.

À l'issue de l'enquête, en février 2004, le parquet de Zavodskii a transmis à l'UNR l'ensemble des pièces du procès, y compris les coordonnées de chacun des témoins et experts consultés. Après avoir reçu ces informations, des militants de l'UNR ont distribué à Orël et dans d'autres villes de Russie centrale des tracts accusant Dimitri Kraïoukhine d'« *hérésie* », et sur lesquels figuraient son adresse et son numéro de téléphone personnel, ce qui lui a valu d'être la cible de nombreuses menaces.

En avril 2004, Dimitri Kraïoukhine a sollicité, en sa qualité de témoin, des mesures de protection auprès du tribunal du district de Zavodskii, car il craignait pour sa sécurité. Sa demande a été rejetée. Le parquet de Zavodskii aurait également refusé d'entamer une procédure pénale concernant les menaces que l'UNR aurait adressées à Dimitri Kraïoukhine. Néanmoins, selon certaines sources, le parquet de Sovietskii, à Orël, aurait engagé des poursuites. À la différence de Dimitri Kraïoukhine, l'autre témoin du procès – qui dirige le service de presse du département régional des affaires intérieures – a bénéficié d'une protection après avoir signalé qu'elle était suivie.

Début juillet 2004, Dimitri Kraïoukhine aurait reçu par la poste des menaces de mort accompagnées de la photocopie d'un article paru dans le quotidien russe *Izvestia* (les Nouvelles) portant sur le meurtre, le mois dernier, de Nikolaï Girenko, éminent ethnologue et défenseur des droits humains. Une partie de l'article était surlignée : elle concernait l'intervention que Nikolaï Girenko avait prévu de faire, avant sa mort, dans le cadre du procès de militants de l'UNR à Nijni Novgorod. Selon certaines informations, le message de menaces a également été envoyé à un haut responsable de la police locale et aux rédacteurs en chef de trois journaux de la région qui avaient critiqué les organisations ultranationalistes.

Ces dernières semaines, le site Internet de l'« *Union slave* » (www.demushkin.com) publiait les coordonnées et la photo de Dimitri Kraïoukhine. Les mots « *Connais ton ennemi* » apparaissaient en surimpression sur l'image. Le site commentait par ailleurs le fait que le tribunal avait refusé d'accorder à Dimitri Kraïoukhine la protection qu'il sollicitait en tant que témoin, et incitait les internautes à se mettre en contact avec lui.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nikolaï Girenko, éminent défenseur des droits humains, professeur d'ethnologie et spécialiste des questions du racisme et de la discrimination dans la Fédération de Russie, a été tué par balle le 19 juin 2004, chez lui, à Saint-Pétersbourg. Il était âgé de soixante-quatre ans. Nikolaï Girenko avait mené plusieurs études pour les autorités de Moscou et de Saint-Pétersbourg sur les groupes néonazis et les skinheads. Il avait, en sa qualité d'expert, contribué à divers procès et enquêtes de premier plan concernant des agressions motivées par la haine raciale. Selon certaines sources, comme les nombreux universitaires qui se consacraient avec lui à la recherche sur le racisme, Nikolaï Girenko a été régulièrement la cible de menaces. Quelques jours après

sa disparition, un groupe néonazi dénommé « *La République russe* » a revendiqué son meurtre. Un procureur de Saint-Petersbourg aurait déclaré que l'homicide relevait peut-être du hooliganisme, un mobile fréquemment invoqué par la police dans le cadre d'agressions motivées, semble-t-il, par la haine raciale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exprimez vos préoccupations concernant la sécurité de Dimitri Kraïoukhine et des autres témoins du procès de l'Unité nationale russe (UNR), qui ont été la cible de menaces et de graves actes d'intimidation, agissements encouragés, voire menés, semble-t-il, par des membres de l'UNR ;
- demandez instamment au parquet régional d'Orël d'accorder à Dimitri Kraïoukhine une protection appropriée, comme le prévoit la loi, et conformément à son statut de principal témoin à charge dans le procès de l'UNR ;
- incitez les autorités à mener dans les meilleurs délais une enquête détaillée et impartiale sur les menaces de mort et autres manœuvres d'intimidation dont Dimitri Kraïoukhine a été la cible et demandez que leurs auteurs présumés soient déférés à la justice dans le cadre d'une procédure satisfaisant aux normes internationales d'équité des procès ;
- engagez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête sur les menaces dont auraient fait l'objet d'autres témoins, commentateurs et fonctionnaires participant au procès ;
- exhortez les autorités russes à prendre immédiatement des mesures contre la menace que font peser sur les groupes ethniques et nationaux minoritaires, sur les ressortissants étrangers, sur les défenseurs des droits humains et sur l'ensemble de la société des organisations telles que l'UNR et d'autres structures du même type qui diffusent la haine et l'intolérance raciale et religieuse, et qui prônent et utilisent la violence ;
- engagez le gouvernement russe à collaborer avec les défenseurs des droits humains et les ONG en vue d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à veiller à ce que les droits inscrits dans cette déclaration soient respectés, notamment pour les défenseurs des droits humains, les membres des ONG et autres acteurs de la société civile, afin qu'ils puissent poursuivre leur action sans craindre pour leur sécurité.

APPELS À :

Procureur de la région d'Orël :

Rossiskaia Federatsia
302040 g. Orel

Ul. Krasnoarmeiskaia, d17a
Prokuratura Orlovskoi oblasti
Prokuroru Nikolaiu P. Rudnevu
Fédération de Russie

Fax : +7 086 229 4495/3308 (si quelqu'un répond, dites « *fax please* »)

Formule d'appel : *Dear Procurator* / Monsieur le Procureur,

Procureur général de la Fédération de Russie :

Rossiskaia Federatsia
103793 Moskva K-31

Ul. B. Dmitrovka d15a,
Generalnaia Prokuratura Rossiskoi Federatsii
Prokuroru Vladimiru USTINOVU
Fédération de Russie

Fax : +7 095 292 88 48

Formule d'appel : *Dear Procurator General*, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Ministre de l'Intérieur :

Rossiskaia Federatsia
117049 Moskva
Ul. Zhitnaia, 16
Ministerstvo Vnutrennikh Del Rossiskoi Federatsii
Ministru Rashidu NURGALIEVU
Fédération de Russie

Fax : +7 095 237 49 25

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*